

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1905

Artikel: Aménagement du territoire : un fédéralisme à géométrie variable
Autor: Mahaim, Raphaël
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

imaginer obtenir des majorités politiques en faveur d'une sortie coordonnée du nucléaire?

Précédant les conclusions de ses services, Doris Leuthard affirme

(*Tages-Anzeiger*, 26.3) : «*Il est léger de demander de renoncer au nucléaire. Son abandon n'est pas possible sans dommage.*». En ordonnant une étude sur notre avenir énergétique après

Fukushima, la conseillère fédérale ne cherche pas le consensus. Elle organise la confrontation pour sauver le nucléaire.

Aménagement du territoire: un fédéralisme à géométrie variable

Raphaël Mahaim • 27 mars 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17034>

Le débat sur la validité de l'initiative pour la protection du site de Lavaux illustre une vérité plus générale

Ceux qui refusent toute avancée dans le domaine de l'aménagement du territoire se réfugient bien souvent derrière le paravent du fédéralisme. Toute impulsion fédérale en matière de planification du sol est d'emblée qualifiée d'insulte à la souveraineté cantonale.

Les illustrations d'un tel discours émaillent l'histoire de l'aménagement du territoire en Suisse. Il suffit de penser à la première mouture de la loi fédérale – rejetée par une courte majorité du peuple à la suite d'un référendum lancé par les milieux fédéralistes regroupés autour de la Ligue vaudoise et du Redressement national – ou encore à la taxe sur la plus-value foncière, obligatoire selon le droit fédéral mais restée lettre morte dans presque tous les cantons.

Récemment, le canton de Vaud a offert un exemple frappant de renversement du «*discours fédéraliste*» en aménagement du territoire. L'aboutissement d'une initiative populaire cantonale

demandant un renforcement du dispositif de protection du site de Lavaux n'est pas du goût des communes concernées et des partisans du «*laissez-faire*». Ceux-ci se sont empressés d'appeler le droit fédéral à la rescoufle, plaident la non-conformité de l'initiative au droit supérieur et demandant son invalidation. Après moult rebondissements devant le Grand Conseil, l'affaire a provisoirement trouvé un épilogue devant la Cour constitutionnelle vaudoise, qui a tranché en faveur de l'invalidité de l'initiative.

Il importe peu ici de connaître le fin mot juridique de cette affaire. Le Tribunal fédéral – saisi de nombreux recours à l'encontre de la décision de la Cour constitutionnelle vaudoise – se prononcera prochainement. Il est beaucoup plus intéressant de constater à quel point les cercles habituellement attachés à la préservation des compétences cantonales se sont subitement découvert un amour inconditionnel pour la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Le canton aurait «*outrepassé*» ses compétences en «*portant*

lourdement atteinte aux garanties du droit fédéral».

A l'heure où les débats au sujet du contre-projet indirect à l'initiative sur le paysage font rage, il n'est pas inutile de garder à l'esprit que l'argument fédéraliste est bien souvent utilisé de manière spécieuse. Les compétences des cantons sont jalousement défendues lorsque la Confédération fait mine de se saisir d'un problème au niveau du territoire national; elles sont en revanche totalement minimisées dans d'autres circonstances.

L'exemple de la protection du Lavaux n'est du reste pas isolé. Lorsqu'il s'est agi de libéraliser le régime des constructions hors de la zone à bâtir, les mêmes milieux partisans du «*laissez-faire*» n'ont pas hésité à réviser la loi fédérale au détriment des compétences cantonales en la matière; et pour interdire les minarets, certains apôtres du fédéralisme n'ont eu aucune vergogne à piétiner les compétences cantonales en matière de droit de la construction.

Le fédéralisme serait ainsi uniquement propre à freiner les

progrès souhaités par Berne; s'il s'agit d'adopter des outils novateurs de protection du paysage dans les cantons, il n'a plus cours. Ceci tend à montrer une nouvelle fois que l'essence de l'idée fédéraliste est bien souvent dévoyée au profit d'une argumentation avant tout conservatrice.

Le fédéralisme vise à garantir la protection des sensibilités et des spécificités cantonales. Il ne doit pas fonctionner à sens unique, comme moyen de blocage; il s'applique tout autant dans le contexte d'avancées souhaitées par des cantons visionnaires ou progressistes. Une analyse fine de différentes politiques

publiques marquées du sceau du fédéralisme montre que tel n'est malheureusement que très rarement le cas. L'argument fédéraliste, en aménagement du territoire comme ailleurs, est résolument à géométrie très variable.

Sur l'axe du Gothard – un musée au Mendrisiotto

André Gavillet • 25 mars 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17016>

Avant que ne soit désaffecté le tunnel de 1882, quelques haltes sur le parcours historique

Quelle que soit la répartition du trafic dans les tubes qui perforent le Saint-Gothard (voir l'[article de Rodolphe Weibel](#)), l'actuelle ligne ferroviaire changera d'affectation même si est maintenue une exploitation régionale et touristique. Elle cessera d'être vitale comme une artère; le patrimonial l'emportera sur l'utilitaire.

Certes, on gardera en mémoire vivante les tunnels hélicoïdaux et les apparitions-surprise de l'église de Wassen. Mais cette confrontation dramatique de la géographie et de la technique victorieuse de l'ingénieur ne doit pas faire oublier le bras-le-corps du rocher et du mineur. L'affrontement eut un prix élevé. Le Gothard est aussi une épopée ouvrière.

Conditions de travail inhumaines

En bilan humain, le chantier a coûté 307 morts. Quatre

grévistes furent de surcroît tués à tir direct lors d'une manifestation à Göschenen, où la police uranaise avait fait appel, en renfort, à une milice locale.

Les morts recensés sont victimes brutales, accidentelles. Mais il faudrait ajouter ceux qui furent décimés par des maladies contractées sur le chantier, telle la silicose. Il n'y avait pas de wagon-toilettes, les eaux d'écoulement étaient transformées en égouts.

Les salaires étaient, selon un procédé classique d'exploitation, payés après retenue pour la nourriture et le logement dans des baraques minables. La majorité des travailleurs étant Italiens, ils devaient vivre sur place.

Comme les adjudications avaient été obtenues par le bureau de l'ingénieur genevois Louis Favre, sans que des clauses aient été prévues pour les cas de dépassement justifié, la pression sur les salaires fut d'autant plus forte. Favre, accablé par ces difficultés, mourut d'une rupture d'anévrisme lors d'une inspection

de chantier.

Un monument à Airolo

En 1932, pour le cinquantenaire de l'exploitation de la ligne, hommage fut rendu aux travailleurs par la mise en place à Airolo du bronze du sculpteur tessinois Vincenzo Vela. On en connaît le thème: deux ouvriers emmènent sur un brancard un des leurs, blessé ou mort.

Cette œuvre ne fut pas une commande. Vela en recevait pourtant en nombre, le monument funéraire étant une de ses spécialités. Le sculpteur a voulu, à titre personnel, honorer les souffrances des dix ans de ce chantier dévoreur d'hommes.

Vela participait en homme engagé aux combats de son siècle. On le trouve aux côtés des radicaux contre le Sonderbund. Se liant avec le général Dufour, il en fit un dessin et un buste célèbre. On le verra aussi sur les champs de bataille contre les Autrichiens.

Installé près de Mendrisio, il se construisit une villa de style néo-palladien. Après sa mort, elle